

ÉTUDE

SUR

LES GUERRES DE RELIGION

Fragment lu à l'Académie,
dans la séance du 29 novembre 1864,

PAR

LE VICOMTE DE MEAUX,
Membre correspondant.

La conjuration d'Amboise avait été découverte et déjouée; la rébellion était vaincue et les rebelles cruellement châtiés. Cependant la question de paix ou de guerre avec les hérétiques n'était pas résolue. Avec l'assentiment même de leurs adversaires les plus prononcés, les Guise, les poursuites en matière de religion furent suspendues sans que le nouveau culte fût autorisé et la question put être portée tout entière et solennellement débattue devant diverses assemblées des princes et des grands, du parlement, et enfin devant les Etats généraux (1). C'était une pensée salutaire que de chercher dans cette communication du roi avec son peuple un appui contre les factions, une force pour le bien public. En voyant la nation réunie autour du trône, où un adolescent venait de s'éteindre, où un enfant venait de s'asseoir, l'âme patriotique et pure du chancelier de l'Hopital put se

(1) De Thou, livres xxv, xxvii. — Pignerre, livre vi. — La Popelinière, livres vii et viii.